|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rédaction :**  | **Vérification :**  | **Validation :** |
| R. LOUCHARD, cadre supérieur de santé du Pôle SMD-PLEquipe encadrement UHSA | E. BLONDELLE, cadre supérieure faisant fonction responsable du recrutement et de la mobilité du personnel paramédical, direction des soins | Pierre Hubert DUCHARME, Directeur des Soins |

## GRADE, METIER, EMPLOI

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Grade | Infirmier diplômé d’état |  |
| Emploi | **Soins infirmiers** |  |
| Métier | **Infirmier** |  |
| % Temps | 100% |  |

## RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Il (elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre assistant chef de Pôle et Directeur des soins du centre hospitalier le VINATIER.

 Il (elle) est placé(e) sous l’autorité fonctionnelle du médecin responsable de l’unité et du médecin chef de pôle.

Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l’équipe pluri professionnelle, ainsi qu’avec l’ensemble des intervenants de la prise en charge et de l’administration pénitentiaire.

L’infirmier est placé :

* Sous l’autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et du cadre supérieur de santé, assistant du chef de pôle Santé Mentale de la personne Détenue et Psychiatrie Légale – SMD PL.
* Sous l’autorité fonctionnelle du chef de son pôle d’affectation, du médecin chef et des PH du service

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

* L’agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV) à ce titre il doit respecter l'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité.
* L’agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
* L’agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l’alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.
1. **AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE**
* Temps de travail : 100 %
* Poste en 12h de jour : amplitude horaire 7h/20h avec deux horaires possibles
* 7H /19H00
* 8H/20H00

## AFFECTATION

|  |  |
| --- | --- |
| POLE | SMD-PL |
| Structure interne | CR198 |
| Unité de soins | UHSA : unités A - B ou C |
| Unité fonctionnelle | 1999 - 2000 – 2001  |

## CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE

Le pôle Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale (SMD-PL) est un pôle de psychiatrie en milieu pénitentiaire et prenant en charge des personnes dont les soins ont un lien avec la justice. Il se compose de 3 services :

• Le **Service Médico Psychologique Régional** (SMPR) assure le suivi ambulatoire des détenus dans les établissements pénitentiaires de Lyon Corbas (Maison d’arrêt), de St Quentin Fallavier (Centre Pénitentiaire) et de Meyzieu (Etablissement Pour Mineurs). Il dispose à la maison d’arrêt de Lyon-Corbas d’un quartier spécifique d’hébergement (Unité Sanitaire de niveau 2).

• Le **Service de Psychiatrie Légale** (SPL) qui assure au travers de sa Consultation de Psychiatrie Légale (CPL) les soins ambulatoires en milieu libre et des missions spécifiques et d’expertise pour les patients sous-main de justice, en lien avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) et l’offre de soins abordant les «dysphories de genre».

• L’**Unité d’Hospitalisation Spécialement Aménagée (UHSA)** qui représente le service d’hospitalisation à temps complet. Elle se compose de 3 unités de 20 lits qui accueillent des hommes, femmes, mineurs. Ces personnes peuvent être hospitalisées en hospitalisations libres ou sous mesures de contrainte (SPDRE) et bénéficier de soins équivalents à ceux dispensés en services de psychiatrie de secteur.

Chaque unité de soins est équipée de 20 lits et espace dédié à l’isolement (EDI). Elle peut accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs.

Chacune d’entre elles se définit selon des critères d’indication de soins :

* L’unité A Louis WALDAMN est une unité centrée sur la prise en charge des pathologies résistantes, orientée sur la consolidation et le rétablissement ; le projet de soin individualisé de l’usager tient compte de son environnement futur et soutenant ses capacités d’adaptation.
* l’unité B Marcel COLIN et l’unité C Solange TROISIER sont des unités d’entrée accueillant des patients hommes femmes et mineurs souffrant de divers troubles psychiques aigus.

L’UHSA, est une unité interrégionale (23 établissements pénitentiaires pour 8000 détenus environ) destinée à l’accueil et à la prise en charge en hospitalisation complète de détenus hébergés, condamnés ou prévenus, souffrant de troubles mentaux.

Le fonctionnement d’une UHSA repose sur deux principes fondamentaux :

* la primauté du soin, même si le patient demeure sous écrou
* la double prise en charge sanitaire et pénitentiaire pour un accès aux soins dans un cadre sécurisé avec l’optique de la préparation au retour à la vie civile.

Son fonctionnement est celui d’un établissement hospitalier. L’Administration Pénitentiaire assure dans le cadre de ses missions spécifiques, la sécurité périmétrique du bâtiment et intervient en urgence sur sollicitation des soignants dans les unités de soins.

L’accès à l’UHSA est soumis à des contraintes de sécurité :

* autorisation d’accès
* vérification d’identité à l’entrée du bâtiment de l’UHSA
* contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
* passage sous le portique de détection des métaux
* attente aux divers postes de contrôle pour circuler sur le site
* **interdiction de conserver un téléphone portable ou clé USB avec soi dans l’unité de soins**
* **obligation de restituer clefs et appareil d’alerte en fin de service**

L’équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité. Pour le reste de la structure, l’ouverture des portes est commandée par l’administration pénitentiaire.

## DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L’infirmier(ère) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l’évolution des sciences et des techniques (Loi n°78615 du 31 mai 1978 et Décret n°2002-194 du 11 février 2002).

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l’autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L’infirmier(ère) participe également à des actions de formation, d’encadrement des étudiants, d’accompagnement des nouveaux professionnels, de prévention et d’éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

## ACTIVITES PRINCIPALES

Il (Elle) travaille en collaboration étroite avec le médecin responsable de l’unité de soins et en collaboration avec les professionnels de l’UHSA (ASD-ASH- AS…) afin de prendre en charge le patient en adéquation avec le projet médical. L’infirmier(e) inscrit ses actions dans une logique de continuité des soins. Il (elle) est garant de la sécurité et du confort des personnes hospitalisées dans le respect des consignes médicales.

L’infirmier(e) inscrit ses actions dans la continuité et la qualité des soins.

* Participer à l’accueil et à l’information des patients,
* Recueillir les données cliniques et les informations nécessaires à la prise en charge du patient,
* Participer à la mise en place, au suivi et à la coordination des projets de soin individualisés, notamment lors des entretiens médico infirmiers et entretiens infirmiers,
* Assurer la transmission des informations nécessaires au suivi des soins à tous les partenaires concernés (internes et externes)
* Assurer le suivi et la tenue du dossier informatisé du patient,
* Assurer l’exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et /ou prescrits dont des entretiens individualisés.
* Réaliser des évaluations,
* Elaborer, mettre en place et animer des groupes infirmiers à visée thérapeutique et/ou éducative.
* Participer aux groupes à visée thérapeutique avec les professionnels du plateau d’activités médiatisées.
* Participer aux actions de formation, d’éducation à la santé, actions de réhabilitation psychosociale proposées aux patients
* Participer aux réunions d’équipe et à des groupes de travail transversaux,
* Participer à l’élaboration de synthèses cliniques**,**
* Participer à l’organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins,
* Assurer la gestion et le contrôle des produits, matériels et dispositifs médicaux,
* Assurer la gestion, le contrôle du sac à dos, du défibrillateur et en assurer la traçabilité,
* Assurer à chaque prise et fin de poste, une relève et un tour commun avec l’équipe suivante,
* Assurer la gestion de la clef des toxiques et en assurer la traçabilité,
* Assurer l’encadrement des personnels placés sous sa responsabilité (ASD-ASH),
* Participer à l’accueil des nouveaux arrivants,
* Participer à l’accueil, l’encadrement et l’évaluation des étudiants IDE,
* Superviser l’encadrement des étudiants ASD en lien avec les ASD,
* S’inscrire dans la dynamique polaire instaurée pour l’encadrement des étudiants,
* Participer à la mise en œuvre, en lien avec le projet d’établissement, du projet de pôle et du projet d’unité,
* Participer au processus d’amélioration continue de la qualité et aux démarches de certification,
* S’inscrire dans une dynamique d’entraide et de découverte polaire et institutionnelle. avec les différents sites,
* Promouvoir les activités de recherche du service (inclusion des patients, contribution active à la conception des projets,…),
* S’engager dans le renforcement constant de ses compétences par la formation professionnelle.
1. **ACTIVITES SPECIFIQUES**
* L’infirmier(e) s’intègre aux équipes soignantes et pénitentiaires missionnées pour prendre en charge et accompagner le patient depuis l’institution d’origine jusqu’à l’UHSA (entrées, sorties, consultations).
* Dans le respect des modalités de fonctionnement en vigueur, l’infirmier (ère) est amené (e) à gérer un certain nombre d’interfaces avec les agents de l’Administration pénitentiaire.
1. **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

Le professionnel exercera avec rigueur et souplesse. Il inscrit son action dans la politique générale de l’établissement.

Il suspendra son jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social et en gardant une capacité d’analyse et d’évaluation des risques.

Permis B souhaité.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Compétences*requises pour le poste et réévaluées lors de l’entretien annuel* | 1A développer | 2Pratique courante | 3Maîtrisée | 4Expert |
| 1. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens |  |  |  | x |
| 2. Elaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne Somatique  |  | x |  |  |
| 3. Analyser/évaluer la situation clinique d’une personne, d’un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence (Psychiatrie)  |  |  | x |  |
| *4. Conduite d’entretien d’aide*  |  |  | x |  |
| 5. Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins  |  |  |  | x |
| *6. Concevoir et conduire un projet de soin, dans son domaine de compétences* |  |  | x |  |
| *7. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique*  |  |  | x |  |
| *8. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs*  |  |  | x |  |
| *9. Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient* |  | x |  |  |
| 10. Organiser et gérer la situation administrative d’un patient ou d’un groupe de patient (prise de rendez-vous, transport, gestion d’entrée et de sortie)  |  | x |  |  |
| *11. Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétences* |  |  | x |  |
| 12. Informer des professionnels et des personnes en formation  |  |  | x |  |
| 13. Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence |  | x |  |  |
| 14. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques  |  | x |  |  |

Peut-être mis en avant les attendus et les perspectives d’acquisition souhaitées.

Compétences comportementales

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Compétence comportementale** | **Définition** |
| Relationnelles | Collaboration | Travaille efficacement en équipe pluri professionnelle |
|  | Discrétion  | Respecte la confidentialité des informations patients/ institutionnelles |
|  | Ethiques | Adopte une posture professionnelles respectueuse des personnes et règles |
|  | Empathie | Manifeste compréhension, tolérance et bienveillance envers les patients |
|  | Ouverture d’esprit  | Adopte une démarche dynamique et ouverte dans les échanges avec autrui |
|  | Savoir-être relationnel | Maintient une posture respectueuse et adaptée dans la relation soignant-soigné  |
|  | Responsabilité  | Assume ses actes et décisions dans le cadre de ses fonctions  |
| Organisationnelles | Organisation  | Structure son activité de manière logique, cohérente et efficace |
|  | Priorisation  | Hiérarchise ses tâches selon l’urgence et l’importance |
|  | Rigueur | Respecte les procédures, les consignes, les standards qualités |
|  | Méthode  | Suit une démarche de travail réfléchie et structurée |
|  | Assiduité | Présence régulière, ponctualité, implication continue |
|  | Fiabilité  | Inspire confiance dans l’exécution de ses missions |
| Autonomie et initiative  | Autonomie | Agit de manière indépendante dans le cadre de ses responsabilités |
|  | Initiative | Propose des actions, intervient de manière appropriée |
|  | Dynamisme et motivation  | Montre de l’énergie, de la motivation et un engagement constant  |
|  | Proactivité | S’implique dans l’amélioration du service, anticipe les besoins |
| Adaptabilité et stabilité  | Maîtrise | Garde son calme et sa posture professionnelle en toutes circonstances |
|  | Discernement  | Fait preuve de bons sens, adapte ses décisions au contexte |
|  | Adaptabilité | S’ajuste aux changements, aux imprévus, aux profils patients variés |
| Evolution professionnelle | Curiosité | S’intéresse aux évolutions du métier, aux nouvelles pratiques |
|  | Engagement  | Participe activement à la formation continue |
|  | Auto-évaluation continue | Pratique une remise en question régulière et actualise ses connaissances  |
|  | Ouverture | Accueille les transformations organisationnelles de façon constructive |

**9.1 Diplômes/titres**

* Diplôme d’état Infirmier (e)

Conformément à la législation en vigueur :

 - l’agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (titre IV)

 - l’agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

**9.2 Expérience professionnelle**

* Avoir exercé dans le milieu de la psychiatrie générale
* Avoir géré des situations d’urgence
* Expérience de travail en équipe

 **9.3 Connaissances spécifiques attendues**

* Connaissance et/ou intérêt pour le travail de liaison en milieu pénitentiaire et pour le fonctionnement de l’ensemble du Pôle SMD-PL
* Avoir suivi les formations RAISOPSIet urgences vitales
* Connaissance de la législation des soins sous contrainte
* Connaissance et utilisation des logiciels (CORTEXTE-OUTLOOK-BLUE-MEDI-COPILOTE…)

Afin de pérenniser un fonctionnement optimal et une prise en charge de qualité, le Pôle SMD-PL s’appuie sur la solidarité et la mutualisation des équipes pluri-disciplinaires.